

ÉDITORIAL

Que vaut la parole de MACRON et de son gouvernement? Après les législatives, nous avons eu droit à de beaux discours qui consistaient à dire que Macron et son gouvernement avaient compris le message des Français. Que toutes les réformes ne pouvaient se faire que dans l'intérêt général et en respectant la démocratie.

Force est de constater, que MACRON a encore une fois menti. L'usage intensif du 49,3 le démontre. Il veut gérer la France comme certains patrons dirigent une entreprise. A savoir qu'il n'y a que le projet d'entreprise qui compte et tous autres projets relèveraient de la conspiration ou d'une utopie.

Les annonces faites par le gouvernement reprises par ses chiens de garde que sont la majorité des médias ne laissent aucun doute sur la volonté de Macron de remettre sur la table la réforme des retraites. Ils annoncent que cette réforme est inéluctable afin de sauver notre système de retraite. Pourtant le rapport du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) de juin 2021 prévoit dans son hypothèse la plus basse, un déficit jusqu'en 2030 (à cause du Baby-Boum) et un équilibre financier jusqu'en 2070. Il n'est donc pas du tout opportun de réformer notre système de retraite.

La véritable raison de la réforme voulue par Macron réside dans le fait qu'il veut dégager de l'excédent afin de boucher le manque à gagner de toutes les exonérations des cotisations patronales qu'il a faites en faveur des entreprises depuis plus de 5 ans.

Fanatique de la théorie du ruissellement, il est persuadé ainsi que tout son gouvernement que c'est en donnant aux grosses entreprises, que l'argent peut ruisseler sur les salariés. Etant un Européen convaincu, il suit les ordres de l'Europe, à savoir réduire les dépenses publiques, ce qui a terme n'aura que pour effet de passer notre système social Français à des fonds de pensions (avec les résultats désastreux que l'on connaît surtout aux USA avec le scandale ENRON et de ses fonds de pension, où tous les salariés ont perdu en une semaine toutes les économies qu'ils avaient faites pour leur retraite).

Nous pouvons considérer que Macron déclare la guerre au monde du travail avec toutes ses réformes sociales et surtout sa nouvelle réforme des retraites. Personne ne sera épargné si cette réforme est menée à terme par le gouvernement.

En effet les premiers impactés seront les salariés qui devront travailler plus longtemps sans que soit prise en compte la pénibilité. Rappelez-vous ce qu'a fait Macron lors du quinquennat précédent, il a supprimé bon nombre de critères de pénibilité. Il avait même osé dire que « la pénibilité au travail » était un vilain mot, car travailler n'est pas pénible.

Les privés d'emplois seront impactés par cette réforme des retraites mais aussi celle de l'assurance chômage.

Les jeunes à qui tout le monde leur rabâche sans cesse qu'ils n'auront jamais la retraite et qu'ils devraient se la faire eux-mêmes par le biais de fonds de pension.

Et enfin, les retraités eux aussi seront impactés par cette réforme (bien que nous n'en connaissons pas encore le contenu, le gouvernement restant mué sur le sujet). Car en voulant bloquer la part des dépenses du système de retraite aux alentours de 13 % du PIB, cela ne laisse que 2 possibilités pour la gestion, soit

rallonger l'âge de départ ou soit diminuer les pensions voire les 2. Le tout sans compter l'inflation, alors que nous venons de traverser ces 2 dernières années avec une inflation galopante, la perte de pouvoir d'achat a été importante.

Pour 2021, nous avons eu :

- D'un côté, une hausse de 0,4 % en janvier 2021 pour les pensions du régime général et aucune augmentation des pensions de retraite complémentaires en novembre 2021,

- Alors que de l'autre côté, l'inflation a été de 1,6 % en moyenne sur toute l'année (à noter une inflation à 2,8 % en décembre 2021).

- Résultat pour l'année 2021 :

Un retraité a perdu en moyenne en pouvoir d'achat 240 € sur l'année (avec comme hypothèse une pension du régime général de 1000 € et 500 € pour la complémentaire).

La hausse des pensions du régime général de 1,1 % en janvier 2022 est donc en dessous l'inflation et n'est pas venue compenser ce manque à gagner de 2021.

Pour 2022, nous avons eu jusqu'à présent :

D'un côté, une hausse de 1,1 % en janvier 2022, puis de 4 % au 1^{er} juillet 2022, pour les pensions du régime général et il est prévu pour novembre 2022 une augmentation des pensions de retraite complémentaires de 5,12 %.

- Alors que de l'autre côté, l'inflation est de 6,8 % en moyenne sur toute l'année.

- Résultat pour l'année 2022 :

Un retraité aura perdu en moyenne en pouvoir d'achat 800,80 € sur l'année (si l'inflation reste à 6,8 % en novembre et décembre 2022, avec comme hypothèse une pension du régime général de 1 000 € et 500 € pour la complémentaire).

La hausse des pensions du régime général prévu en janvier 2023 de 0,8 % reste en dessous de l'inflation et ne viendra pas là aussi compenser le manque à gagner de 2022 qui viendra se rajouter à celui de 2021.

Nous ne pouvons que constater que le gouvernement n'est que dans l'habillage et que la réalité est tout autre. A écouter le gouvernement les retraités ne doivent pas se plaindre puisque soi-disant les pensions sont indexées à l'inflation. Or la démonstration ci-dessus prouve qu'il y a une perte importante de pouvoir d'achat pour tous les retraités et qui est loin d'être compensée.

Notre réponse en tant que retraité doit être à la hauteur de l'attaque du gouvernement. Nous devons être aux côtés des actifs, des privés d'emplois et des étudiants afin de mener le combat contre ce gouvernement pour que leur nouvelle réforme des retraites ne voie jamais le jour. Mais qu'à la place, nous puissions gagner la retraite à 60 ans et la revalorisation systématique des pensions du régime général et des complémentaires en les indexant vraiment sur le coût de la vie. Cela est tout à fait possible.

Serge Bodrero





USRAF-CGT

13^e Congrès : Martigues

Du 26 septembre 2022 au 29 septembre 2022

Rapport d'introduction

La rentrée est bien amorcée, rentrée scolaire, reprise du travail pour les salariés et rentrée sociale pour nous les militants, pour les jeunes, pour les travailleurs.

Les actualités récentes ont chassé les précédentes, le Covid n'occupe plus le devant de la scène même si les contaminations continuent, le virus fait désormais partie du paysage et d'autres sujets sont là pour nous occuper et nous préoccuper. Même la montée en puissance de la variole du singe ne fait pas recette et ne provoque pas le catastrophisme dont nous avons tous fait les frais pour le coronavirus.

L'été nous a apporté son lot de nouvelles inquiétudes pour l'avenir, événements climatiques par exemple, scientifiquement annoncés depuis longtemps. Après l'Europe, la Californie, après une vague de chaleur exceptionnelle, a connu à son tour les ravages provoqués par des incendies gigantesques et redoute les ouragans qui pourraient suivre, le Pakistan est confronté à des inondations sans précédent. En Europe et en France les vagues de chaleur successives, la sécheresse, les incendies nous mettent le nez dans une urgence environnementale que plus personne ne peut nier !

La situation internationale est tendue dans différents endroits du globe. En Afghanistan, un an après la reprise du pays par les talibans l'horizon s'obscurcit, mise en place d'un état policier ultra rigoriste basé sur la charia, la loi islamiste, exclusion des femmes de la sphère publique, retour des mariages forcé et du voile intégral, la vie devient difficile pour ceux qui n'ont pas réussi à fuir et qui sont confrontés à une paupérisation galopante... En Palestine, la situation ne s'apaise pas et les violences et agressions continuent à l'instar des événements advenus cet été.

En Ukraine, les combats continuent, la situation de la centrale de Zaporijjia est préoccupante, les coupures d'eau, d'électricité et les difficultés d'approvisionnement, en particulier pour le chauffage cet hiver, met une population en tension permanente. En Russie, l'efficacité des sanctions prises contre le pays fait débat, les tensions et interrogations de la population se font jour.

En Europe, la montée des extrêmes-droites nous inquiète : en Suède les résultats des dernières élections viennent de tomber avec un score de 20,7 % (en attente du chiffre définitif) pour la coalition droite et extrême-droite. En avril dernier, c'est le parti espagnol Vox qui mettait un pied dans les institutions espagnoles. En Italie, la coalition droite-extrême

droite a toutes ses chances aux prochaines élections législatives prévues le 25 septembre prochain. Les menaces sont réelles et tangibles, notre combat contre l'extrême-droite, au quotidien, par le biais de formations ou en organisant des débats ne doit pas faillir et se poursuivre parallèlement à nos luttes.

Dans le même temps, la colère sociale gronde, en Grande-Bretagne les mouvements de grève se multiplient chez les dockers, au sein de la poste britannique, dans les raffineries, dans les entrepôts Amazon... Du jamais vu depuis des décennies. En cause ? L'inflation galopante et des hausses de salaires qui ne suivent pas. En Belgique, une grève générale s'organise pour les mêmes raisons en novembre prochain. Le front commun syndical s'étant donné un calendrier d'action pour le semestre à venir. D'autres pays commencent également à se mobiliser : l'Italie peut-être en octobre, la Lettonie, la Bulgarie...

Aux Etats-Unis, les créations de syndicats dans les entreprises se multiplient redonnant un nouveau souffle, faible mais réel, à la syndicalisation et la contestation.

La guerre en Ukraine, les sécheresses, entraînent des conséquences sur les prix et mettent à mal le pouvoir d'achat des plus démunis. L'inflation que l'on annonçait temporaire et liée à la seule guerre en Ukraine risque de durer. Elle était décrite comme un phénomène temporaire lié à une reprise désorganisée des échanges économiques, après des mois d'arrêt de nombreux secteurs économiques. Mais Christine Lagarde le reconnaît désormais, « *L'inflation va rester indésirablement élevée* ». On peut lire dans le dernier numéro du magazine alternatives économiques que « l'inflation est aussi une preuve que la mondialisation des échanges organisés depuis la fin des années 1950, avec une accélération dans les années 1990, est source de dépendances et de fragilités ». Explosion du coût des transports, et de certaines matières premières, pas seulement alimentaire, C'est bien notre modèle économique qui est en cause. Et force est de le constater que la hausse des prix ne touche pas tout le monde, de la même manière, ce sont les ménages les plus fragiles qui en pâtissent le plus et les pays importateurs sont davantage touchés que les autres.

Les États peuvent par différents moyens agir sur l'inflation mais les mesures d'urgence ne suffiront pas « nous devons repenser en profondeur nos modes de production et d'appro-





visionnement et ça risque de prendre du temps » (*alternatives économiques du mois de septembre 2022*).

Dans le même temps les profits records de certaines grandes entreprises s'envolent en toute impunité ! Les dividendes records ont suivi, 44 milliards entre avril et juin pour les entreprises de l'hexagone. Parmi les gagnants on peut citer BNP Paribas, AXA, Sanofi sachant que la France contrairement à d'autres pays s'est montrée défavorable à une taxe sur les bénéficiaires exceptionnels...

Nos services publics sont aussi à la peine, les événements de l'été, la rentrée scolaire nous l'ont démontré une fois de plus : manque d'enseignants, détricotage de l'ONF institution indispensable pour gérer et protéger nos forêts, services médicaux et de santé en difficulté, service d'incendie et de secours, la liste est longue des domaines dans lesquels il faudrait réinvestir massivement, mais ce qui est facile à détruire mettra du temps à se reconstruire.

La réponse du Président Macron à l'urgence sociale et environnementale, aux attentes du monde du travail et de la jeunesse, au besoin de prise en compte des réels besoins des citoyens a été la mise en place d'un Conseil National de la Refondation (CNR). Philippe Martinez, dans une lettre adressée à Macron le 5 septembre dernier, a fermement décliné l'invitation au nom de la CGT, à l'instar d'autres organisations syndicales ou de partis politiques. Extrait : « Les initiales CNR ont plus qu'une portée symbolique pour la CGT... et l'utilisation du sigle CNR ressemble à de l'usurpation sociale et historique ». Au-delà de la symbolique, c'est bien la méthode qui est contestable : convocation dans des délais courts, pas de périmètre de ce qui sera discuté... Ce qui constitue une fois de plus un manque de respect manifeste des organisations syndicales. D'autant que ces simulacres de « dialogue social », à l'image de ce qui s'est passé pour la convention citoyenne pour le climat, ne débouchent généralement pas sur une prise en compte des besoins et aspirations exprimés par les citoyennes et citoyens. Le courrier du 5 septembre insiste également sur le fait que des instances de concertation existent déjà dans notre pays, les outils sont déjà en place... reste à leur faire jouer leur rôle !

Dans le même temps, les citoyens doivent subir les sermons d'un Président et d'une classe au pouvoir « hors sol » qui annoncent la bouche en cœur la « fin de l'abondance », pilule difficile à avaler pour ceux qui n'ont pas le minimum pour vivre et ils sont nombreux jeunes et anciens.

Notre prochain dossier de *Vie nouvelle*, en cours de bouclage s'intitule « oui c'est possible » oui, c'est possible d'augmenter les salaires, de faire reculer la pauvreté, d'augmenter pensions, c'est possible si les riches participent à l'effort de solidarité, si les recettes fiscales – 80 milliards d'euros de recettes en moins – grâce aux diminutions et cadeaux qui profitent aux plus aisés ne sont plus amputées. Alors que les besoins sont là et que l'on ne tardera pas à nous annoncer que la dette elle ne peut plus augmenter.

Nous devons plus que jamais refuser la fatalité, ne pas baisser les bras et « restaurer les conditions de l'espérance » en

refusant le discours de l'urgence ou du réalisme qui de « fait étouffe les désirs de transformation profonde » selon Haud Gueguen et Laurent Jean Pierre respectivement philosophes et politologues. (*Interview à lire dans le prochain Vie nouvelle*).

Notre travail revendicatif s'est poursuivi pendant l'été. Notre grande consultation auprès des retraités syndiqués, ou non, commence à porter ses fruits et a permis à Cathy Cau, de l'espace revendicatif, de nous livrer des premiers éléments d'analyse. Ce sont plus de 1 600 questionnaires qui ont été dépouillés sur les quelques 5 200 environ réceptionnés à l'UCR.

À première vue, les résultats ne semblent pas si négatifs que ça, 40 % des retraités sont propriétaires de leur logement, ils mangent à leur faim... mais quand on regarde les informations fournies plus attentivement, on se rend compte des efforts que font les plus âgés en coupant le chauffage ou en le diminuant, en se privant d'un repas par jour, pour citer quelques exemples au milieu des nombreux témoignages qu'ils nous ont donné. Finalement, les efforts personnels et individuels mis en avant par Macron comme étant La SOLUTION sont d'ores et déjà intériorisés par nos aînés, au prix d'une charge mentale lourde et au prix de privations scandaleuses pour qui a souvent travaillé toute sa vie ! Ce fatalisme ne devrait pas avoir sa place dans un pays comme le nôtre. C'est bien cette photographie de la situation réelle des retraités, permise par notre consultation de l'UCR CGT, qui nous permettra de porter haut et forts nos revendications.

Une réunion unitaire a eu lieu le 6 septembre dernier avec la participation des 9 organisations parties prenantes de l'intersyndicale. L'UCR CGT a notamment rappelé que les pensions, avec leurs 4 % d'augmentation au 1^{er} juillet, sont loin du compte avec une inflation qui titre à 5,8 % à la fin août. La stratégie des mesurées successives et de charité, pratiquée par le gouvernement et le président Macron, n'est ni acceptable ni à la hauteur des enjeux. D'autant que le 4 % votés pour les pensions du régime général sont loin de compenser les pertes de pensions cumulées de janvier 2008 à décembre 2022 qui représentent pour les retraites de base en 15 ans, 2 ans et un trimestre.

La CGT a précisé que face à l'ensemble des choix et perspectives politiques qu'elle travaille à la mobilisation convergente, actifs, retraités pour l'exigence d'une augmentation des salaires et des pensions. Les autres organisations ont partagé l'analyse de la CGT. Par contre, la journée du 29 septembre restera confédérale, sans FO, CFTC et CGC. Ce qui est bien entendu regrettable.

Néanmoins les décisions suivantes ont été prises par l'intersyndicale :

- Un courrier unitaire sera adressé aux CARSAT et CNAV concernant le montage des dossiers pour les nouveaux retraités ;
- Un groupe de travail unitaire sera mis en place pour identifier les pertes de pension subies par les retraités. Ce travail





sera réalisé également à des fins de vulgarisation pour que nos argumentaires syndicaux soient mieux compris ;

- Une expression unitaire sur les retraites complémentaires est en cours sur l'augmentation des pensions, la valeur du point et l'utilisation de la réserve. La CGT quant à elle travaillant sur un calendrier revendicatif sur le sujet.

Notre actualité revendicative et en termes de mobilisations est riche :

- Dans les territoires, dans les entreprises, les salariés continuent à se mobiliser parfois plusieurs semaines d'affilée pour obtenir gain de cause ;
- Pour mémoire, un appel a été signé par la CGT le 27 août dernier pour « Face à l'urgence sociale et écologique, construire une nouvelle convergence » à l'exemple d'organisations syndicales, associations ou partis politiques progressistes ;
- Une vigilance et un travail de l'espace revendicatif sera prévu pour le vote du PLFFS (Projet de Loi de financement de la Sécurité sociale), vote qui intervient comme chaque année au même titre que le projet de loi de finances au moment de la rentrée parlementaire à l'automne. Rappelons que cette loi vise à maîtriser les dépenses sociales et de santé, et fixe les objectifs de dépenses en fonction des recettes, vigilance donc.
- Le 22 septembre la CGT, Fédération de la santé, appelle à une journée d'action.

« Exigeons des solutions » pour renforcer l'attractivité des professions de santé (soutien des personnels, convaincre les professionnels de revenir travailler à l'hôpital, attirer de nouveaux professionnels...), revaloriser les salaires, titulariser les 200 000 précaires des hôpitaux publics, rémunérer minimum au SMIC les étudiants et stagiaires... et arrêter la casse du service public de santé qui profite au secteur lucratif au détriment de l'accès à la santé pour tous ;

- Le 29 septembre, journée interprofessionnelle et intergénérationnelle pour : les salaires, les pensions, les bourses d'étude, etc., afin de dénoncer les mesures gouvernementales sur le pouvoir d'achat, en dessous des besoins d'une population qui se paupérise et voit s'accroître les inégalités. Cette journée du 29 septembre constitue la première étape de notre processus de mobilisation. Nous devons la réussir ! ;
- Le 18 octobre prochain une mobilisation est prévue à l'appel des cheminots.

Un mot pour finir, sur l'initiative réussie du 17 juin dernier, organisée par l'espace vie syndicale ou nous n'étions pas moins de 130 participants, représentants d'USR, d'UFR et membres de la commission exécutive. Les 40 interventions dénombrées ont été particulièrement riches d'apport et de réflexion pour avancer sur notre objectif commun de double campagne de syndicalisation et d'abonnements à Vie nouvelle. Différentes pistes de travail ont été esquissées au cours de cette journée, elles n'ont été envoyées pour que chacune et chacun puisse mettre en œuvre dans L'USR-AF et dans sa section les orientations proposées.

Enfin, faire le point sur nos rencontres et réunions dans nos sections, avec les militants et syndiqués. C'est un passage obligé pour élever le rapport de force et renforcer notre syndicalisme retraité ! Notre fonctionnement démocratique est essentiel dans cette période tourmentée sous une pression idéologique sans précédent.

Intervention de Michel BARRIER

Deux aspects qui ne facilitent la continuité :

- on ne parle à nos syndiqués de retraite avec tout ce que cela engendre, qu'au moment du départ... et encore !
- on ne parle jamais à nos syndiqués de l'activité interpro de la CGT, ce qui empêche totalement une vision de lutte pour ceux qui s'en vont en province.

Sur le premier aspect

Dès lors que nous avons les dates de naissance de nos syndiqués :

- ⇒ Un premier envoi des 55 ans d'un contenu à définir sur la nécessité de la continuité syndicale. Puis d'autres au moins tous les six mois. En informer la section USRAF concernée qui pourrait s'adresser aussi à ce syndiqué encore actif (tracts ou presse spécifique retraités, etc.) mais cela nécessite impérativement qu'un responsable de la section actif prenne en charge ce dispositif.

Sur le deuxième aspect

Dès lors que l'on connaîtra la destination de retraite du syndiqué :

- ⇒ Informer l'UL et l'UD la plus proche et qui pourrait s'adresser à ce syndiqué pour limiter tout de suite l'isolement syndical. Mais aussi de la part de la section d'actifs donner une information sur l'existence des USR départementale et des ULSR et leur utilité (bataille sur les transports, le logement, la santé « désert médicaux », EPHAD, etc. ...)

Les lecteurs écrivent

TRANSPORTS AÉRIENS, Le retraité, journal national de notre syndicat est distribué à tous nos adhérents et contribue à créer un lien tout en reflétant l'activité de nos sections, lorsqu'elles sont actives.

Je pense aussi qu'il doit être l'outil qui permette le débat entre nous et sur les interrogations concernant la vie de l'USRAF et de la CGT dans son ensemble.

Dans le cadre de la préparation du prochain Congrès Confédéral et dans la suite de celui de l'USRAF il me semble souhaitable que notre journal s'ouvre au débat et je suggère que cela se fasse par l'intermédiaire du courrier des lecteurs ou autre forme de tribune ou contribution permettant à chacun de s'exprimer.

Gérard Gilibert





Plateforme revendicative

13^e congrès USRAF septembre 2022

Le pouvoir d'achat des retraité-e-s : un enjeu majeur. Pour vivre pleinement la troisième partie de la vie, il est indispensable de percevoir une retraite, une pension de réversion, permettant de vivre dignement.

D'avoir les moyens de se loger, d'accéder à l'énergie, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, de se nourrir bien, de se déplacer avec des moyens de transport adaptés et accessibles financièrement, de se soigner, d'avoir accès à la culture et aux loisirs, c'est la première prévention contre le « mauvais vieillissement ».

L'USRAF-CGT fait siennes les plateformes revendicatives adoptées par les congrès de la CGT, de l'UCR et de l'UFRT

Elle demande sa reconnaissance et celle de ses sections par la direction d'Air France

POUVOIR D'ACHAT

Les convictions n'ont pas d'âge. L'austérité n'épargne pas les retraités. Notre système de santé est en danger. La retraite est attaquée de toutes parts. Les retraité-e-s ont acquis, par leur travail et leurs cotisations, des droits dont la pérennité doit être garantie par l'État. Ils sont des consommateurs et participent à l'économie du pays.

1. Fin du blocage des pensions de retraite de la Sécurité Sociale et des caisses de retraite complémentaires par la hausse immédiate de 300 € des pensions mensuelles de retraite et l'indexation des augmentations des pensions sur le salaire moyen,
2. Revalorisation de la valeur du point des retraites AGIRC et ARCCO.
3. Entraînant la revalorisation de 15 points des pensions CRAF notamment CRPN (caisse retraite PNC et PNT)
4. Pérennité des prestations des caisses CRAF et CRPN garantie par Air France KLM.
5. Retour à 60 ans pour la retraite à taux plein pour une carrière complète avec un revenu de remplacement qui permette de vivre dignement au minimum de 75 %, et en aucun cas inférieur au SMIC (Sécurité Sociale, AGIRC ARCCO, CRAF, CRPN).
6. Maintien à 55 ans du droit à la pension de réversion au taux de 75 %
7. Rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire parents isolés, les veufs-veuves qui a été injustement supprimée !

PROTECTION SOCIALE

Les retraité(e)s voient leur santé se dégrader avec l'âge. Chômage, sous-emploi, inégalités salariales entre les femmes et les hommes, « freinage » des augmentations de salaires, non-paiement des qualifications, etc. ont creusé les déficits des différentes branches de la Sécurité Sociale.

Mise en place d'une politique sociale qui aura comme finalité une redistribution des richesses créées.

8. Pour redresser les comptes de la Sécurité Sociale et des caisses d'assurances chômage, recouvrement des dettes patronales et mise à contribution des revenus du Capital pour

remplacer notamment la CSG et disparition de celle-ci sur les salaires et pensions de toutes natures.

8. Mise en place immédiate d'un droit nouveau concernant la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre du service public avec l'Assurance maladie de la Sécurité Sociale et la création d'un grand service public de l'autonomie pour le maintien à domicile avec aménagement des lieux pour éviter les accidents domestiques.
9. Prise en charge par la seule branche maladie de la sécurité sociale des dépenses de santé et leur remboursement à 100 %.
10. Suppression de toutes les franchises et aucun dépassement d'honoraire

MUTUELLE AIR FRANCE

En attendant la satisfaction de ces revendications Générales.

12. Restauration du principe de solidarité entre les générations et entre les catégories sur lequel s'est construite la Mutuelle,
12. Application du principe « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins », Retour, dans ce cadre, à un barème de cotisations comportant au moins 10 tranches de revenus pour une plus grande progressivité des cotisations.
13. Air France s'est construite avec le travail de ses salariés passés et présents : versement par l'entreprise Air France d'une subvention à la Mutuelle pour tous ses salariés actifs et retraités.
14. Définition du cahier des prestations, en dernier ressort, par l'assemblée générale,
15. Maintien de la prise en charge des chambres individuelles pendant 90 jours tant à l'hôpital qu'en maison de convalescence.
16. Si les cures thermales sont utiles à la santé, la MNPFAF doit participer plus aux dépenses que la cure occasionne.
17. Rétablissement des délégués de site.

CSE ET CSEC

19. Accès sans restriction, dans les mêmes conditions que les actifs, aux activités sociales, culturelles et sportives des CSE et du CSEC y compris les restaurants, certains appliquent 8,20 € d'admission (Pilotage Économique (Siège), Exploitation Aérienne (DO) entre autre)
19. Maintien d'une communication papier afin de réduire la « fracture numérique »,
21. Maintien de l'emploi des personnels et des Offres des CSE et du CSEC

FACILITES DE TRANSPORTS

22. Facilitation de l'accès à la billetterie, et pas seulement sur Internet, et à l'information.
22. Possibilité :
 - 1) pour les veuves et veufs d'agents d'Air France de voyager avec des « partenaires de voyage.
 - 2) pour les enfants d'agents supprimer l'âge limite.





COMPLEMENTARITE DES TRANSPORTS

24. L'USRAF-CGT et la CGT actifs revendiquent depuis plusieurs années une nouvelle nationalisation d'Air France avec une finalité permettant de satisfaire les besoins de mobilité des citoyens et des entreprises et non les exigences des financiers.
24. Il faut un pôle public organisant la complémentarité des modes de transport dans le cadre de coopérations entre Air France, ADP, la SNCF, la RATP et les administrations concernées, notamment régionales, donnant l'impulsion à l'ensemble des secteurs industriels et de services qui contribuent à la production des matériels, des infrastructures et des systèmes d'information nécessaires construction aéronautique, ferroviaire, automobile, navale mais aussi fourniture de carburants et d'énergie...

SERVICES PUBLICS

26. Les Retraités sont des citoyens comme les autres : ils veulent vivre, vivre dans la dignité et le respect de leurs droits, avec des services publics de proximité : droit d'accès aux soins, aux transports, aux services sociaux, aux services des Impôts, etc.
26. Nous refusons la dématérialisation à outrance des relations avec les administrations et les services : Non au tout-internet ! Près d'une personne sur quatre n'a ni ordinateur ni tablette, il faut avoir la possibilité de rencontrer un agent, d'avoir un accompagnement.

La commission n'ayant pas eu d'amendement
Elle a travaillé à partir des réflexions du congrès
Babette présentera les travaux de la commission.

Résolution du 11^e Congrès de l'USRAF CGT



Cher(e) collègue,

Vous quittez votre activité professionnelle à Air France, départ en retraite ou plan de départ, vous allez rencontrer de nouvelles conditions de vie.

Vous allez être confronté à une baisse de pouvoir d'achat, conséquence de non-augmentation de la pension de retraite, bloquée, depuis plusieurs années, tout comme la retraite complémentaire.

Votre pension qui remplace désormais votre salaire sera diminuée entre un tiers et la moitié de votre ancien salaire, et aucune prime ne viendra s'y ajouter.

Depuis plusieurs années, les pensions ont été sévèrement touchées par la CSG représentant une perte de plusieurs centaines d'euros par an.

Notre sécurité sociale est mise en danger, par des politiques de restriction des soins en tout genre, au détriment de la santé des citoyens. De plus en plus de médicaments, de frais hospitaliers, de soins et de dépassements d'honoraires sont moins remboursés.

***Futurs retraité(e)s, vous
quittez l'entreprise
Ne restez pas isolé(e)
Rejoignez l'USRAF-CGT***

Vous allez conserver une partie de vos droits : Transports, Mutuelle, CSE, CSEC. Néanmoins ces droits peuvent être soumis à des diminutions drastiques.

Pour les facilités de transports, vous n'aurez plus que GPNET pour avoir accès à toutes les informations nécessaires à vos voyages futurs.

Pour la Mutuelle, vous passerez dans le collège individuel, et vous aurez un doublement de vos cotisations.

Il existe pourtant une organisation syndicale pour défendre vos intérêts de retraité(e), c'est la CGT retraités, organisée dans l'USRAF-CGT (Union Syndicale des retraités Air France-CGT).

Créée depuis 1984, elle est animée par des retraité(e)s syndiqués de la Compagnie pour défendre vos intérêts et vos droits. C'est la seule force syndicale organisée, parmi tous les retraités de la compagnie, en lien étroit avec la CGT Air France.

Nous vous invitons à rejoindre l'USRAF-CGT pour défendre plus efficacement vos intérêts.

Contactez-nous sur : usrairfrancecgt@gmail.com

Rejoignez-nous sur Facebook : Usr Air France





Présentation de notre nouveau Secrétaire Général de l'USRAF

Pour présenter notre nouveau Secrétaire Général qui de mieux que le Secrétaire Général de la CGT Air France : Laurent DAHYOT.



Laurent :

Tu peux nous dire quelles formations tu as eu ?

Serge :

Bien, j'ai suivi une formation de mécanique générale anciennement dénommée : F1 (bureau d'étude et/ou fabrication des pièces mécaniques en usine) jusqu'à la terminale.

Ensuite, j'ai suivi une formation d'électricien en bâtiment en stage pratique en entreprise.

J'ai dû faire mon armée dans l'Infanterie de marine et plus particulièrement dans les chars, à Nîmes.

Après l'armée, j'ai suivi une formation dans la sécurité des installations à Chloé Chimie (niveau BTS), avec toutes les normes strictes exigées pour le traitement du chlore.

Pour la petite anecdote, je devais signer un CDI à l'issue de cette formation, mais déjà à l'époque (1983) une restructuration a eu lieu et les services de sécurité de Naphtachimie et de Chloé Chimie ont fusionné, regroupant le personnel des 2 entreprises. J'ai vu mon chef être obligé de déchirer mon CDI devant mes yeux et avant que je le signe.



Figure 1: Serge Bodrero

Laurent :

Tu as dû avoir les boules, non ?

Serge :

Oui, car c'était un travail que j'aimais bien. Hormis toutes les normes qui tenaient dans deux grandes armoires, mais que nous n'étions pas obligés de connaître par cœur, nous passions nos journées à contrôler les installations et surtout lorsqu'une unité redémarrer nous contrôlions s'il n'y avait pas de fuite, si l'épaisseur des tuyaux était toujours aux normes, voir s'il n'y avait pas de criques dans le métal et pleins d'autres points concernant la sécurité.

Laurent :

Et après, qu'à tu fait ? Tu es entré à Air France ?

Serge :

En fait, cela c'est joué sur un coup de dé. J'avais postulé dans une boîte qui fabriquait des microprocesseurs pour ordinateur afin de travailler toutes les nuits du jeudi au dimanche. J'avais passé tous les tests et il ne me restait plus qu'à passer la dernière visite





médicale pour la vue (car il fallait avoir une vue plus que parfaite pour contrôler tous les éléments à l'intérieur des microprocesseurs qui ne faisaient que 5 millimètres).

Et le jour de cette ultime étape, Air France m'a appelé pour venir travailler pour seulement un jour sur la piste. A l'époque Air France faisait des contrats à la journée, on nous appelait les vacataires. On pouvait travailler qu'un jour dans le mois ou pas jusqu'à 20 jours. J'ai fait le choix d'Air France et je ne me suis jamais posé la question de savoir si j'avais bien fait ou non.

Laurent :

Et tu as été embauché rapidement en CDI à Air France ou as-tu galéré ?

Serge :

D'octobre 1983 au 31 octobre 1985, j'ai eu plus de 90 contrats de vacataires et 2 périodes de CDD de 7 mois.

Le premier CDD était du 01 avril au 31 octobre 1984. A la fin de ce CDD, la CGT appelait à la grève pour titulariser les 12 CDD les plus anciens dont je faisais parti. En tant que CDD, nous avons fait grève et la direction pour casser notre grève avait titularisé pendant la grève 3 CDD n'ayant que très peu d'ancienneté.

Au final, il y a bien eu 12 titularisations, mais nous étions 3 anciens CDD à se retrouver sur le carreau. La CGT est venue nous voir, le dernier jour de notre contrat, pour nous dire que les prochains à revenir sur l'aéroport seraient nous 3. Autant dire que je n'y croyais pas du tout et pourtant le 31 décembre, Air France m'appelait pour me proposer un contrat vacataire le 01 janvier 1985. Et quand je suis arrivé à la manutention, il y avait aussi les 2 autres anciens CDD, en contrat de vacataire.

Nous l'avons été jusqu'en avril, CDD jusqu'en octobre, encore une fois grévistes et titularisés le 01 novembre 1985. Et c'est à ce moment précis que j'ai adhéré à la CGT. *Mon ancienneté après reprises de toutes ces périodes est fixée au 01 avril 1984.*

Laurent :

Peux-tu nous dire ton parcours chez Air France ?

Serge :

Jusqu'en novembre 1989, j'ai été manutentionnaire piste, j'ai fait du tri-bagage, magasinier Fret, assistant avion, agent hôtellerie nettoyage et mise à bord.

Puis j'ai passé un concours en novembre 1989, pour être au passage. J'ai été agent d'enregistrement, d'embarquement, salon, litiges bagages, de régulation du personnel, imprimante (ou gestion des vols), agent des vols (il n'y a qu'agent de vente que je n'ai pas fait).

Puis j'ai été nommé Leader passage lors de la fusion en 1997, par un ancien DG à l'époque Tanguy De Laubier qui avait été envoyé comme chef d'escale à MRS comme punition puisqu'il avait dit non au Président de l'Époque Christian Blanc.

Il est à noter que j'ai été nommé Leader passage, malgré le fait que j'étais délégué CGT (DP et CE local) depuis 1991.

Je peux donc dire que hormis les postes d'encadrement, Coordo et agent de vente, j'ai pu faire tous les autres métiers d'exploitation.

Laurent :

Donc tu as adhéré à la CGT en novembre 1985 et tu as eu

ton premier mandat de DP en mars 1991, si j'ai bien compris ? Et la suite à la CGT c'est quoi ?

Serge :

Effectivement, je suis adhérent à la CGT depuis 1985.

Je suis désolé mais la liste va être longue car avec plus de 37 ans de militantisme j'ai eu l'occasion d'occuper plusieurs fonctions. Je tiens à préciser que cela a été possible grâce à la formation syndicale, puisque pour chaque fonction j'ai suivi autant de formation que nécessaire.

J'ai été élu délégué du personnel la première fois en 1991 et également élu au CE DRM (qui regroupait les escales de MRS, MPL, BIA et AJA). J'ai été délégué du personnel tout le temps malgré les différents changements de périmètre et j'ai été élu CE au tout début ainsi que ces dernières années.

J'ai été membre du CHSCT DRM 2 ans puis j'en ai été le secrétaire pendant plus de 20 ans.

J'ai également été membre dans différentes commissions dans plusieurs CE ou CSE (Commission Économique et Production, Commission Emplois et Formation, Commission Voyage, Commission Financière, Commission Loisirs).

Sur le mandat précédent, j'ai été Président de la Commission Économique et Production. Et actuellement, je suis coordinateur de la Commission Économique Emplois et Formation du CSE Exploitation du Court-Courrier.

J'ai été membre du bureau du CE DRM. J'ai aussi remplacé le secrétaire du CE Exploitation qui regroupait le LC, MC et CC pendant l'annulation des élections sur le HUB.

Je suis élu à la CEL de la section de MRS, ainsi qu'élu à la CEN de la CGT Air France.

En dehors d'Air France,

J'ai été Secrétaire Général de l'UL de Vitrolles jusqu'au 14 octobre 2022 (j'ai rendu ce mandat pour assurer celui de Secrétaire Général de l'USRAF). Je suis élu à la CE de l'UL de Vitrolles et membre du bureau de l'UL. Je fais parti du collectif aéroportuaire de l'UL de Vitrolles.

J'ai été élu à la CE de l'UD13.

J'ai été Conseiller du salarié pendant plus de 17 ans. Je suis actuellement Conseiller Prud'homme à Martigues. Je suis Formateur CGT à l'UD13 et à l'ADEF (organisme de formation professionnelle créé par la CGT).

Je pars à la retraite sous peu et je garde mon mandat aux prud'hommes. Et il ne t'a pas échappé que j'ai été élu Secrétaire Général de l'USRAF. Car lorsque nous sommes à la retraite le combat ne cesse pas et qu'il nous faut continuer la lutte avec nos moyens, puisque le camp d'en face lui n'arrêtera jamais.

Laurent :

Et enfin, rassure moi tu as des loisirs autre qu'Air France et le syndicat ?

Serge :

Oui heureusement sinon, il y a un moment que j'aurai pété une durite. J'aime le cinéma surtout les films de science fiction, d'actions et policier. J'aime le Bowling et j'en fait en club.

Il fut un temps où je faisais de la course à pied jusqu'au marathon. Mais actuellement mon physique ne me permet pas d'en faire car le temps pour courir je peux le trouver si je veux vraiment. Peut-être que lorsque je serai en retraite cela se fera ?

Et j'aime également les voyages.





Voir les grands oiseaux qui s'amuse à glisser l'aile sous le vent

Les équipages à la manœuvre

On entend souvent à propos de ce conflit de 1970-71 : ah oui, celui où ils ont obtenu une prime de vol en fonction de la masse-vitesse. Vu d'Air Inter, là n'est pas le cœur de la question ; le plus gros appareil utilisé en 1971 c'est la Caravelle III avec 99 sièges. Certes, on commence à voir le bout du radôme de la Caravelle 12 qui va être livrée l'année suivante ; Air Inter achète ce qui reste, ou, pour le dire plus crûment, ce que l'Etat lui demande d'acheter. Mais ce n'est pas un gros porteur et pas non plus un supersonique !

Ce conflit concerne les équipages techniques des trois principales compagnies aériennes françaises. Les racines du conflit tiennent au fait que la majorité des avions sont désormais équipés de turboréacteurs d'où une vitesse accrue et la crainte de pertes d'emplois. Il y a deux nouveautés, le Concorde, appareil supersonique commandé par Air France, British Airways et également par plusieurs compagnies américaines. Celles-ci se dédiront par la suite sous des pressions très fortes. Par ailleurs, le premier très gros porteur que représente le Boeing 747 a commencé son activité à Air France à partir de 1970.

Les sources dont j'ai disposées pour mon mémoire à la fin du 20^e siècle sont faites du protocole du 16 mars 1971 dont m'avait fait don Georges Callivrousis, commandant de bord et de notes manuscrites que j'avais demandé à Jean Harbion, principal négociateur des heures fictives, autre commandant de bord.

Aux Etats-Unis

Dans les pays les plus développés des dispositions particulières avaient vu le jour. Aux Etats Unis des conventions prenaient en compte différents critères. La rémunération de l'activité en vol du navigant n'était plus uniquement basée sur les seuls temps de vol comptabilisés au mois.

Elle intégrait une notion de temps de service dans l'exécution d'une rotation sous forme d'un crédit-temps. Si le crédit-temps (en heures) se traduisait par un total supérieur à celui des heures de vol réelles c'est ce dernier qui était pris en compte.

Une 1^{re} ébauche d'heures fictives

En 1959, la mise en service des Boeing 707 donnait lieu à Air France à la rédaction d'un protocole particulier prenant en compte une réduction des temps de vol mensuels, à de nouveaux barèmes de rémunération ainsi qu'à une ébauche d'heures fictives liées aux temps d'absence. De janvier au 20 février 1971, les demandes de négociations réitérées, appuyées par deux mouvements de grèves de deux journées chacun, ne modifiaient pas l'attitude des transporteurs qui projetaient un coup de force, sans l'adoption d'un texte. Celui-ci est élaboré par les seules directions et évidemment il était restrictif quant aux acquis syndicaux.

A Air Inter c'est la prise en compte des heures fictives qui importe

Le résultat de ce conflit est très important. Il mériterait d'utiles réflexions de l'ensemble de la société salariée. Son originalité tient en la variation de la prime du pilote à l'heure de vol, en proportion de l'efficacité du couple pilote - avion, c'est-à-dire en fonction du poids de l'avion et de sa vitesse, Les retombées de cette conception du partage de la plus-value n'étaient pas, dans cette période, décisives pour les pilotes d'Air Inter. Ceux-ci ne piloteront pas de Concorde sur les lignes intérieures, et l'exploitation de gros-porteurs n'est pas d'actualité. Les pilotes d'Air Inter produisent alors une idée originale : le montant de la prime horaire de vol sera fonction également de l'amplitude de la journée de travail, fortement marquée, en





activité court-courrier, par de longs temps d'attente en escale.

Du Lock-out jugé illégal au coup de force

Revenons en automne 1970. Des négociations furent menées d'arrache-pied et un texte nouveau aurait dû s'appliquer au 1^{er} janvier 1971. Brusquement, en octobre 1970, les compagnies Air France, U.T.A. et Air Inter décidèrent de quitter la table des négociations arguant du fait qu'elles discuteraient de ces dispositions avec leurs seuls personnels. Pendant près de 20 jours, aucune ouverture n'était proposée. Puis brusquement, les directions réalisèrent que le lock-out étant illégal, un jugement des prud'hommes risquait de les mettre en difficulté.

Avec l'approbation tacite du ministre des transports de l'époque, Monsieur Chamant, ayant pour chef de cabinet Monsieur René Lapautre, les compagnies décidaient d'un lock-out complet rappelant tous les avions à Orly et imposant l'ultimatum suivant : l'exploitation ne reprendrait que si les navigants acceptaient les textes proposés. Une action prud'homale était aussitôt engagée par les syndicats et la décision devait intervenir le 18 mars 1971.

A l'issue du conflit la politique salariale sera définie au niveau de ces trois compagnies pour plus de 20 ans selon des proportions : 75% en fonction des augmentations à Air France, 10 % en fonction de celles appliquées à Air Inter, 15 % pour celles en vigueur à UTA.

Un protocole voit le jour le 16 mars. Le 16 mars, à l'aube, un protocole voyait le jour qui devait faire l'objet d'une ratification par l'ensemble des personnels, modalité qui ne fut jamais réalisée. Sur l'en-tête de ce document figurent les trois compagnies aériennes, et cinq organisations syndicales, le Syndicat National des Pilotes de Ligne (SNPL), le Syndicat National des Officiers Mécaniciens de l'Aviation Civile (SNOMAC), le Syndicat National du Personnel Navigant de l'Aviation Civile (SNPNAC), le Syndicat National des officiers Radios de l'Aviation Civile (SNORAC), le Syndicat des Navigateurs Aériens Français (SNAF).

L'impact commercial de ce conflit poussa les compagnies à ne pas attendre cette ratification et à décider unilatéralement d'une application conforme à leur conception. C'est ainsi qu'un document explicatif en date du 23 mars mettait en vigueur un protocole dont les syndicats contestaient l'interprétation restrictive et tendancieuse. C'était le début d'une bataille juridique qui interpella

toutes les juridictions jusqu'à décision finale de la cour de cassation toutes chambres réunies, qui confirma le bien-fondé des revendications des personnels et débouta les compagnies de leurs prétentions. La bataille avait duré 17 ans !

Dispositions d'application du Procès-verbal du 16 mars 1971.

« Les taux horaires de base des primes de vol des appareils subsoniques propulsés par turbomachines mis en service pendant la durée du protocole seront déterminés en fonction - de la masse : moyenne arithmétique entre le poids maximum au décollage et le poids maximum à l'atterrissage, exprimée en tonnes - de la vitesse... ».

Les Syndicats d'Air Inter ont longuement bataillé devant la justice pour avoir gain de cause

Le 13 novembre 1973 la Cour d'appel se prononce sur l'interprétation des heures réelles de vol, sur le calcul des heures fictives, sur un rappel de salaire concernant Jean Harbion et le Syndicat National des Pilotes de Lignes, contre Air Inter. Jean GORSSE, avocat à la Cour d'Appel de Paris observe que du point de vue du droit cet arrêt présente un double intérêt. Il confirme une jurisprudence rare dans la distinction à opérer entre le conflit individuel et le conflit collectif du travail.

Le second intérêt réside « dans la hardiesse avec laquelle la Cour a autorisé la voie d'appel alors que le montant de la somme réclamée se trouve être inférieure au taux de compétence nécessaire pour justifier cette voie de recours ». Cour d'appel de Paris, 13 novembre 1973.

L'arrêt du 26 février 1974 confirme un jugement du conseil des Prud'hommes du 13 mars 1973. Dans le mode de calcul des heures fictives les heures réelles ne pouvaient être confondues avec les heures majorées ou avec les heures décomptées pour le calcul des primes de vol. Il ressortait des conclusions du Substitut général Leydet, que les heures fictives sont une rémunération particulière de contraintes subies par le navigant du fait des services et courriers auxquels il participe. Salaire minimum et heures fictives sont des notions différentes.

Je ne pense pas que ces jugements ont été minutieusement étudiés à la Fédération CGT des transports. A mon sens ils devraient intéresser vivement les travailleurs du transport routier, bus, autocars et marchandises, voire du taxi dans la mesure où ils sont salariés.

Claude Depoil





Les Européens face au gouffre de la précarité

Pour la première fois, le Secours populaire présente un sondage, réalisé par Ipsos, sur la pauvreté et la précarité dans six pays européens. Il a été réalisé en Allemagne, en Italie, en France, en Grèce, en Pologne et au Royaume-Uni : au fil des réponses, 6 000 personnes interrogées selon la méthode des quotas brossent un portrait alarmant d'un continent bouleversé par la hausse des factures, entre privations et crainte de tomber dans le gouffre de la précarité.

Premier résultat du sondage à retenir, plus de 1 Européen sur 2 ressent la diminution de son pouvoir d'achat : 54 % d'entre eux estiment en effet que ce dernier s'est réduit au cours des trois dernières années. A l'inverse, le recul du pouvoir d'achat est le plus souvent cité en Grèce (68 % ; voir notre reportage à Athènes) à seulement quelques points des répondants français (63 %). Pour 89 % des répondants, l'inflation forte des derniers mois est désignée comme la principale cause de la diminution de leur pouvoir d'achat.

Parmi les personnes déplorant d'avoir moins la possibilité de couvrir leurs dépenses, la cause semble entendue : 89 % citent l'augmentation des prix comme raison, loin devant la hausse des taxes (31 %), une baisse de revenus ou des aides sociales, de nouvelles dépenses ou encore d'un changement dans leur situation familiale. L'inflation forte des derniers mois est donc, pour de nombreux Européens, la principale cause de la diminution de leur pouvoir d'achat.

Confrontés à leur perte de pouvoir d'achat, de très nombreux Européens sont confrontés à des choix compliqués : 80 % ont déjà été contraints soit de restreindre leurs déplacements, soit de ne pas chauffer comme il le faudrait, de faire appel à l'aide de proches ou encore de cumuler plusieurs emplois. La situation se dégrade tellement que 53 % des répondants ont été confrontés à au moins l'une de ces situations dans la première moitié de l'année 2022, à un moment où l'inflation était moins forte qu'actuellement.

Des dépenses déjà réduites au minimum

Le coût de l'énergie domine la problématique des factures que doivent acquitter les ménages. Restreindre ses déplacements est le choix le plus fréquemment fait dans tous les pays interrogés, à l'exception du Royaume-Uni : 62 % des répondants y ont déjà été contraints à cause de leur situation financière, contre 47 % qui déclarent n'avoir pas pu mettre le chauffage chez eux alors qu'ils avaient froid

et 34 % ont renoncé à se soigner alors que leur santé le nécessitait.

La plupart des 6 000 personnes interrogées par Ipsos n'ont pas de marge de manœuvre, en cas de coup dur : les deux tiers déclarent ne plus savoir sur quelles dépenses faire des compromis car elles ont déjà réduit tout ce qui pouvait l'être. Cette majorité pourrait donc rapidement se retrouver dans une situation financière délicate. Si en France, en Italie et en Pologne les réponses ressortent autour de 60 %, en Grèce il s'agit de la quasi-totalité de la population (88 %). Cette fragilité se traduit par un compte à découvert dès le 15 du mois pour plus du quart des personnes (28 %) et par une proportion du même ordre qui déclare avoir « peur de perdre son logement ». Une crainte qui devrait s'accroître cet hiver et au printemps dans une Europe chamboulée par la hausse des factures d'énergie.

Un spectre passe à travers l'Europe : la crainte de basculer dans la précarité.

Une majorité d'Européen (55 %) a le sentiment qu'il existe un risque important de se retrouver en situation de précarité au cours des prochains mois. Un risque jugé « très important » par près de 1 Européen sur 5 (17 %). Dans ce domaine, les Italiens sont particulièrement inquiets (70 %), tout comme les Grecs (68 %) et une majorité de Polonais (56 %). Dans les autres pays, elle touche aussi une part importante de la population, notamment en Allemagne (49 %), mais aussi au Royaume-Uni (47 %) et dans une moindre mesure en France (42 %). Ces chiffres dépassent de très loin la part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, environ 17 % en 2021 (dernières données publiées, Insee 27.05.21).

La précarité est encore plus large, rappelle le belge Olivier Schutter, le rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits humains, qui a rendu un rapport sur la situation du continent : « La croissance économique et le progrès général n'ont pas bénéficié à tout le monde au point de laisser un cinquième de la population dans la précarité. »

Bernard Robin

Membre du Secrétariat de l'USRAF CGT





Nouvelle CEC et CFC USRAF 2022



Figure 1: La nouvelle Commission Exécutive de l'USRAF

| SECTION | PRENOM | NOM |
|---------------|--------------|-----------|
| BANLIEUE NORD | Marie-Claude | GUELLE |
| BANLIEUE NORD | Christian | LEFUR |
| BANLIEUE NORD | François | POITTEVIN |
| BANLIEUE NORD | Franck | RICHARD |
| BANLIEUE SUD | Michel | GALET |
| BANLIEUE SUD | Francis | MARTIN |
| BANLIEUE SUD | Bernard | TOUDIC |
| PARIS | Bernard | ROBIN |
| PARIS | Yvon | TOUIL |
| BRETAGNE | Roger | BRILLAC |
| BRETAGNE | Mariette | LABROUSSE |
| BRETAGNE | Roland | LABROUSSE |
| NICE | Rémy | LEVASSEUR |
| SUD-EST | François | ALEXANDRE |

| | | |
|-----------|--------------|-----------|
| SUD-EST | Patrick | ANIBALLE |
| SUD-EST | Frédéric | MORDENT |
| SUD-EST | Aimé | MUSTO |
| SUD-EST | Jean-Charles | OTTAVI |
| SUD-EST | Serge | BODRERO |
| SUD-OUEST | Christian | BOURDET |
| SUD-OUEST | Jean-Claude | CHAZOTTES |
| SUD-OUEST | Alain | POSTEL |
| SUD-OUEST | Michel | WAGNEZ |
| SUD-OUEST | Frédéric | ALLIAUME |
| | | |
| CFC | | |
| Président | GUY | BOURDEL |
| | Serge | ZADIKIAN |
| | Jacques | AUBERT |

TRANSPORTS AÉRIENS LE RETRAITÉ

Directeur de la publication : M. Yvon TOUIL - « Union Syndicale des Retraités d'Air France - CGT Orly Fret 693 - 94394 ORLY AEROGARE CEDEX » - Tél. : 01 41 56 04 04
 Courriel : usrairfrancecgt@gmail.com - Administration : 263, rue de Paris - 93100 Montreuil - Commission paritaire n° 1119-S-07064 - Imprimé par Rivet Presse Édition Limoges.

